

Image not found or type unknown



résiliation de contrat durant la période probatoire militaire

Par **patflo44**, le **23/04/2009** à **14:42**

Bonjour à tous et à toutes,

Mon ami, réengagé militaire volontaire depuis le 03 mars, ayant une période probatoire de 6 mois, a rendu son compte rendu à son supérieur le 22 avril pour résilier son contrat. On aimerait savoir, quel délai a t il pour quitter définitivement l'armée à partir du moment qu'il à remis son compte rendu?

Merci de vos réponses.

pat